



**« Oui à l'indexation automatique et intégrale des salaires
au Luxembourg » :
le « Dialogue-analyse » n° 2/2010 de la CSL en librairie**

Le nouveau « Dialogue analyse » de la Chambre des salariés sera disponible en librairie dans les prochains jours. Version augmentée de la prise de position de la CSL sur le thème de l'échelle mobile des salaires du mois de juillet 2010, ce Dialogue se penche sur l'indexation automatique des salaires, l'inflation et la compétitivité au Luxembourg.

Après un historique et un descriptif du système ainsi qu'un rappel de l'essence et de la vocation de l'« index », la publication revient de manière analytique sur les liens prétendus ou réels entre ces concepts et quantifications. À cette occasion, la CSL a souhaité examiner la pertinence des différentes pistes de modulation de l'indexation de salaires qui ont émergé au cours des rounds tripartites du printemps 2010.

L'échelle mobile des salaires connaît en effet des heures difficiles ; la rumeur l'accuse de tous les maux tels qu'un caractère antisocial ou une progression trop rapide des salaires du fait d'une inflation trop forte, et inversement. Faux problème pourtant : les salaires évoluent moins vite que la productivité, et s'ils augmentent plus vite que dans les pays voisins, les bénéficiaires progressent aussi encore plus rapidement au Luxembourg, si bien que les salaires en subissent une baisse relative tendancielle ! D'autre part, l'inflation luxembourgeoise est plus que largement dans la norme puisque l'on dénombre bien plus de pays avec une inflation plus élevée qu'au Luxembourg que de pays qui rencontrent une inflation inférieure.

En réalité, l'écart avec les premiers est parfaitement explicable par un plus grand dynamisme économique ainsi que par des différences fortes entre le Luxembourg et les pays voisins liées à la fois à la structure de la consommation des ménages et au particularisme géographique du pays. Comme le rappelle cette publication, il n'y a pas encore si longtemps que l'ensemble des partenaires sociaux admettait pourtant au sein du Conseil économique et social que l'indexation « *n'est pas source d'effets anti-compétitifs* ». Et comment l'indexation, tellement utile et à laquelle on reproche d'être atypique, peut-elle voir sa dimension sociale renforcée, alors qu'elle constitue un mécanisme d'ordre monétaire et économique ?

Le Dialogue expose dans le détail un fait en réalité incontestable : ce ne sont pas les salariés qui sont responsables de l'inflation, mais bien les entreprises, qui, seules, décident de leur politique tarifaire, de même que les prix administrés. Or, lorsque l'on réalise les plus fortes marges de l'Union européenne, les augmentations de prix ne peuvent être considérées que comme un comportement empreint d'opportunisme dans un contexte d'économie dynamique.





Qu'il soit dès lors permis de s'interroger sur les raisons qui poussent à « réformer » un système d'indexation automatique, qui a pourtant fait ses preuves. Le « Dialogue-analyse » n° 2/2010 se propose d'accompagner le lecteur dans le décryptage des arguments tirés en salve depuis les États-majors patronaux pour qu'il puisse se faire son idée du réel « potentiel de nuisance » de cet outil de politique salarial. Il complète ainsi les travaux intéressants du Statec, dont la récente étude montre bien les conséquences qu'une modulation de l'index aurait sur son mécanisme.

Cette publication sera disponible à partir du 27 septembre 2010 dans toutes les librairies au Luxembourg au prix de 5 euros. Elle sera également téléchargeable sur le site de la CSL www.csl.lu/publications-csl.

Luxembourg, le 22 septembre

communiqué N°24

